



Mariage

Morienval



Vous trouvez ici les informations relatives à l'organisation de la célébration d'un mariage à l'abbatiale de Morienvall pour les personnes extérieures à la paroisse.

Il vous faut d'abord savoir que cette abbaye est l'église du village où se célèbrent très régulièrement les cérémonies de baptêmes, de mariage, d'obsèques et de Messes dominicales de la paroisse. Nous sommes toujours heureux d'accueillir des cérémonies extérieures mais elles ne peuvent que trouver leur place dans la vie habituelle et locale du lieu.

Pour l'organisation votre mariage il vous est demandé d'accepter d'abord les conditions qui sont précisées maintenant :

Conditions générales :

- La paroisse d'accueil ne peut prendre en charge le dossier administratif et la préparation qui devra se dérouler sur la paroisse où vous résidez ou sur un autre lieu selon vos choix.
- Le curé de la paroisse de Morienvall ne peut célébrer les mariages extérieurs qui sont très nombreux, il vous revient donc d'avoir un célébrant prêtre ou diacre de votre paroisse ou dans vos relations. **Sans un célébrant engagé sur la date demandée aucune réservation ne sera possible.**
- L'abbaye doit pouvoir être utilisée pour un service paroissial jusqu'à ½ heure avant l'horaire réservé et deux heures après.
- Des personnes vous accueilleront sur place, il convient de passer par elles pour tout ce qui est des branchements électriques, des micros et de l'utilisation de l'orgue.
- Vous voudrez bien laisser en place les bancs avec dossier et de n'y planter ni clous ni punaises !
- **En aucun cas ne seront permises les projections de papiers à la sortie sur le parvis.**
- Il vous sera, en outre demandé de manière impérative de rendre les lieux dans l'état exact où vous les avez trouvés, dès l'issue de votre cérémonie et donc dans un délai maximum deux heures après le début théorique du mariage.

Peut-être trouverez-vous ces « conditions » un peu strictes, mais elles sont d'expérience, les modalités nécessaires à un accueil généreux dans ce lieu reconnu par tous comme magnifique. Si vous souhaitez donc vous engager dans l'organisation de votre cérémonie sur cette base nous vous demandons de procéder comme suit.

Toutes les démarches auprès de la paroisse doivent se faire ou être confirmée par écrit (éviter les recommandés) à l'adresse suivante : **Maison paroissiale – 317, rue Jean Jaurès – 60320 BETHISY St PIERRE.** (03 44 97 40 43).

Dans un premier temps pour pré-réserver il faut envoyer renseignée le bas de la page 2 du présent document avec l'heure souhaitée, il vous sera fait une réponse sur la possibilité d'un horaire. Sans autre contacts écrits cet horaire vous sera donc pré-réservé sur la base des conditions citées ci-dessus.

Pour que la réservation soit définitive, il vous restera à nous transmettre les renseignements demandés dans notre courrier réponse *. Dès que cela sera fait en totalité la réservation sera arrêtée (par un courrier de notre part). Si 4 mois avant la date pré-retenue les renseignements complémentaires * ne nous étaient pas encore parvenus, la paroisse est libre de prendre d'autres réservations.

Pour tout changement d'horaire ultérieur à la réservation, il faudra une demande écrite et un accord de notre part par retour de courrier.

Abbé FLAMANT, curé

* Il s'agira du nom et des coordonnées du responsable de la préparation **et du dossier administratif qui est lié**, ainsi que la copie de son Célébret de votre célébrant (document que le célébrant sera en mesure de vous transmettre) s'il est extérieur au diocèse de Beauvais.



Mariage de
prénom *nom*

Adresse postale

.....

Téléphone

et de
prénom *nom*

Adresse postale.....

.....

Téléphone

Date du mariage202... à MORIENVAL

Horaire demandé

Nom et coordonnées du célébrant

.....

Nous avons pris connaissance des conditions générales relatives à l'organisation de notre mariage à l'abbatiale de Morienvall, et nous y souscrivons.

Signatures